

N° 7629⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

portant approbation

- 1° du **Traité de coproduction audiovisuelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Canada, fait à Ottawa, le 19 avril 2017;**
- 2° du « **Film co-production agreement between the Government of the Grand Duchy of Luxembourg and the Government of the People's Republic of China** », fait à Beijing, le 12 juin 2017

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.12.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 décembre 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation :

- 1° du **Traité de coproduction audiovisuelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Canada, fait à Ottawa, le 19 avril 2017;**
- 2° du « **Film co-production agreement between the Government of the Grand Duchy of Luxembourg and the Government of the People's Republic of China** », fait à Beijing, le 12 juin 2017

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 23 septembre 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 19 décembre 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Agy DURDU

